

# M<sup>e</sup> J. Michel Doyon, c.r., Ph.D.

## Candidat au bâtonnat pour l'année 2007-2008



### Formation

- Baccalauréat ès arts (histoire)  
Université Laurentienne
- Maîtrise ès arts (histoire)
- Licence en droit
- Doctorat (histoire)  
Université Laval

### Engagement au sein du Barreau

- École du Barreau du Québec : conférencier et professeur (1972-1986);
- Membre du Comité organisateur du XIV<sup>e</sup> Congrès de l'Association internationale des jeunes avocats (1976);
- Membre du Comité organisateur du XXXII<sup>e</sup> Congrès de l'Union internationale des avocats (1987);
- Vice-président et trésorier de la Corporation des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire du Barreau de Québec. Réalisation de 13 émissions diffusées à Radio-Canada sur l'histoire du droit au Québec (1994-1999);
- Premier conseiller du Barreau de Québec, membre du Comité administratif et du Conseil général du Barreau du Québec (2003-2004 et 2006-2007), membre du Comité des résolutions et du Comité de l'examen du Mérite (2002-2003);
- Bâtonnier de Québec, membre du Comité des finances, du Comité du Fonds d'études juridiques (2006-2007) et du Comité du développement de la profession (2003-2004);
- Membre du Comité des fêtes sur le bicentenaire du *Code Napoléon* et le 10<sup>e</sup> anniversaire du *Code civil du Québec*. Président du Comité sur les avocats à la retraite (2004-2005);
- Vice-président du Barreau du Québec, président du Comité des finances du Barreau, membre du Comité de formation professionnelle, membre du Groupe de travail sur le programme d'assistance parentale, du Comité consultatif sur la campagne de communication intégrée et du Comité sur l'attribution d'une distinction honorifique (2006-2007).

### Engagement social et communautaire

- Membre du conseil d'administration (1979-1982) et président de l'Association des gens de l'air du Québec (1981-1982);
- Membre du conseil d'administration (1977-1984) et président de la Fondation François Charron (1982-1984);
- Membre du conseil administration de la Société Radio-Canada (1988 à 1998). Président et membre du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite des employés de Radio-Canada, membre du Comité exécutif, président et membre du Comité de vérification, membre du Comité de programmation de langue anglaise et de langue française et membre du Comité des finances;
- Membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Québec (1995-1999);
- Colonel (H) 3<sup>e</sup> Escadre (2000-2005);
- Président de campagne de souscription de Dauphine à Compostelle des Œuvres de la Maison Dauphine (2006)

### Mes priorités

#### Un Barreau au service de la collectivité : engagement, continuité, travail d'équipe

##### Continuité :

La réussite exige la continuité des politiques adoptées par les instances du Barreau et pour lesquelles d'importantes ressources ont été investies. Les efforts pour promouvoir l'assurance juridique, favoriser la formation continue en région, assurer une saine gestion financière et réaliser le plan stratégique doivent être poursuivis.

##### Éthique :

La perception du Barreau résulte notamment de l'image que projette l'avocat. Le Barreau doit insister sur le respect des règles de déontologie et de bonne conduite afin d'éviter que la profession ne porte flanc aux critiques. La prévention doit être mise à l'avant-plan de nos actions.

##### Respect et confiance :

Le pluralisme de notre société et les multiples groupes représentant diverses tendances font en sorte que le Barreau n'est plus le seul intervenant auquel réfère le politique. Il doit toutefois continuer d'intervenir afin de préserver les grands principes de justice, trop souvent bafoués au nom de l'efficacité et de la rentabilité. La justice bénéficie d'investissements de plus en plus rares. Malgré la précarité des finances publiques, il nous faut réagir, car elle constitue le pivot d'une société libre et démocratique.

##### Coût de la justice et accessibilité :

Pour plusieurs, la justice est devenue inaccessible. On note même une augmentation des citoyens qui se représentent seuls. Cette situation est inacceptable. L'enjeu est complexe et nécessite de nouvelles façons de faire, dont, entre autres, justice participative, centres régionaux de médiation.